



DEL 25-084

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRES L'ÉVÊQUE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 04 novembre 2025

DATE D’AFFICHAGE

Le 04 novembre 2025

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L’an deux mille vingt cinq

Le douze novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Mélanie BOCQUENET, Christian POIRIER, Fanny PIRA, Benoît CHAUVIN, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Maryse BAYBAY, Alain GIBERGUES, Pascale FEGER, Denis MINIER, Jean-Philippe GUYON, Pierre CASTILLON, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE, Marie CHEVALIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le :
04 novembre 2025

et que la convocation au Conseil a été faite le : 04 novembre 2025.

EXCUSÉS

Hakim ACHIBET (pouvoir à Christian Poirier) Philippine DANGREUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Eric ANDRE (pouvoir à Pierre CASTILLON), Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE)

ABSENTS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nadine JOLU

OBJET : Révision du Schéma départemental d’accueil des gens du voyage
Rapporteur : Damienne FLEURY

Le schéma départemental d’accueil et d’habitat des gens du voyage de la Sarthe, révisé pour la période 2026-2031, s’inscrit dans le cadre de la loi n°2000-614 du 15 juillet 2000 et de ses modifications, nécessitant une révision au plus tard 6 ans après leur publication. Ce document stratégique est élaboré à partir d’une évaluation des besoins de l’offre existante, prenant en compte la fréquence et la durée des séjours, l’évolution des modes de vie, l’ancrage, les possibilités de scolarisation, l’accès aux soins et l’exercice des activités économiques des gens du voyage.

Ce nouveau schéma vise à garantir leur accès aux services essentiels, à faciliter leur insertion et à permettre le développement d’une offre locale d’accueil et d’habitat répondant aux besoins des territoires et des gens du voyage. Il conforte également le rôle essentiel du Syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du voyage (SMGV) et du Centre social voyageurs 72, dont le rayon d’action est destiné à couvrir l’ensemble du territoire départemental.

Le schéma se décline en 17 orientations et 19 actions spécifiques pour la période 2026-2031, qui feront l’objet d’un suivi continu et de bilans annuels par la Commission départementale consultative des Gens du Voyage (CDCGDV).

Constats et orientations stratégiques



DEL 25-084

Un manque de connaissance de la culture, de l'histoire et des modes de vie des gens du voyage a été constaté parmi les acteurs et les collectivités, entraînant des incompréhensions et des difficultés dans la prise en compte de leurs besoins spécifiques.

Pour y remédier, une orientation centrale du schéma consiste à développer le partage d'informations entre tous les acteurs, notamment en mettant à disposition une boîte à outils sur le portail internet de l'Etat et en proposant des modules de sensibilisation aux nouveaux élus.

Urbanisme, Accueil et Habitat

L'aspiration croissante à un ancrage territorial durable mène de nombreuses familles à s'installer sur des terrains privés souvent de manière précaire et en contradiction avec les règles d'urbanisme. Le schéma départemental prescrit en conséquence la réalisation d'un diagnostic territorial et la prise en compte de ces besoins dans les documents d'urbanisme.

Le département de la Sarthe compte 28 aires permanentes d'accueil totalisant 492 places et 2 aires de grand passage au Mans et à La Flèche. Certaines aires sont occupées de manière quasi-permanente par 97 familles recensées plus de 6 mois par an, ce qui contredit leur vocation temporaire et peut entraîner des occupations irrégulières du domaine public.

Pour répondre à ces besoins, le schéma prescrit la création d'une nouvelle aire permanente d'accueil de 20 places dans la communauté de communes Vallées de la Braye et de l'Anille, une zone actuellement dépourvue et confrontée à des stationnements irréguliers fréquents.

De plus il prévoit le développement d'un réseau de 24 terrains locatifs ou habitats adaptés répartis sur plusieurs communes, tels que 8 terrains au Mans Métropole et 6 sur la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.

Une aire de petit passage d'environ 1 hectare est également envisagée, localisée au sein de la communauté de communes de la Champagne conlinoise et du Pays de Sillé, dernier EPCI dépourvu d'équipements d'accueil.

Enfin, des actions sont envisagées pour améliorer le confort d'été des aires d'accueil existantes, notamment par la mise en place d'ombrières et la végétalisation en réponse aux défis du changement climatique.

Santé, social, insertion

Le centre social Voyageurs 72, labellisé France Services, joue un rôle clé en accompagnant près de 3400 personnes par an dans leurs démarches administratives, en particulier celles confrontées à l'illettrisme, l'illectronisme ou la méfiance envers les institutions, avec un total de 6975 démarches assurées par an.

Le centre social est également désigné référent RSA pour accompagner les bénéficiaires dans leurs parcours d'insertion en élaborant des contrats d'engagement réciproques et en mettant en place des ateliers « vie sociale » et « mobilité » pour lever les freins à l'emploi salarié.

Sur le plan de la santé, les gens du voyage présentant des inégalités significatives avec notamment une espérance de vie réduite d'environ 10 ans par rapport à la moyenne nationale. La mission de médiation en santé pilotée par le centre social sera poursuivie pour faciliter l'accès aux soins et à la prévention.

Une réflexion départementale sera également engagée pour identifier et lever les freins à l'accès aux dispositifs de droit commun pour les personnes âgées, souvent confrontées à l'isolement social et au vieillissement précoce.

Scolarisation



DEL 25-084

Des actions sont prévues pour améliorer le taux de scolarisation des enfants de 3 à 6 ans et sécuriser la continuité des apprentissages de l'école au collège pour limiter le recours à l'instruction en famille.

Sécurité

Le nombre de signalements de stationnements illicites aux services de l'Etat a diminué constamment depuis 2020, passant de 259 situations en 2020 à 122 en 2024.

Toutefois des défis subsistent, notamment la méconnaissance des procédures administratives d'évacuation. Cela a donné lieu à la diffusion par la préfecture d'un guide de procédure sur les évacuations.

Au vu de ces éléments,

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma résumé ci-dessus.

VOTANTS : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Evêque, le 17 novembre 2025

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,
Damienne FLEURY

